

CONSEIL D'ECOLE du jeudi 4 novembre 2015**Etaient présents:*** pour les parents d'élèves : M. Marquand, De Matos, M^{mes} Millot, Leite, Corpet, Dugied, Teixeira.* pour les enseignants : M^{me} Arbeltier (directrice); M^{mes} Fahrner, Erhard, Marie-Dupas, Venot, Pasteur, Leblanc, Trolle, (enseignantes) ; M^{me} Ouarti (Emploi Avenir Professeur)* autres personnalités : M^{me} Engelhard, déléguée aux affaires scolaires, M^{me} Regent, directrice péri-scolaire,**Etaient excusés** : M. Langlois, maire ; M^{me} Notebaert, inspectrice de circonscription ; M^{me} Lassagne, adjointe aux affaires scolaires ; M^{mes} Goguel, Delion, parents d'élèves.**1. INSTALLATION, ROLE ET REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL**

Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves : 76,7% de votants. Les 9 parents se présentant sur une seule liste sont élus.

2. INFORMATION SUR LES EFFECTIFS ET L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE**Effectifs**

Le document distribué donne la composition et la répartition au 02/11/2015

Jean Moulin	ULIS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
juin-15	9	31	32	27	34	39	172
sept-15	11	36	33	34	29	31	174
nov-15	11	38	33	35	29	32	178
Trolle	11						11
Leblanc		24					24
Pasteur		14	9				23
Erhard			24				24
Marie-Dupas				25			25
Bonnin				10	13		23
Fahrner					16	7	23
Arbeltier						25	25
rentrée 2016	12	26	38	33	35	29	173

Moyenne de 23,9 élèves, avec les inclusions 25,4 élèves : depuis la rentrée les élèves de l'ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) sont présents dans une classe dans tous les domaines d'apprentissages dont ils peuvent tirer profit – dans le tableau distribué ils ne sont pas répartis, par ex. classe Arbeltier 25 + 2.

➤ L'apport principal d'une école élémentaire ce sont les arrivées de la maternelle du périmètre. Les effectifs continuent de baisser en maternelle. 26 arrivées sont annoncées en CP alors que 32 CM2 partiront.

➤ *Représentants de parents : Comment sont comptés les élèves de l'Ulis ? Que se passera-t-il si les effectifs baissent ? Les classes vont-elles être surchargées ?*➤ *M^{me} Arbeltier : Les élèves de l'Ulis sont comptés à part mais la Directrice Académique doit officiellement porter une attention particulière lors de la carte scolaire. Ce qui n'était pas le cas avant puisque nous avons eu la même année une fermeture de classe et l'arrivée de la Clis (ancien nom de l'Ulis).***Organisation pédagogique :**

Les élèves de CM1 sont tous en cours double, les effectifs n'ont pas permis d'autres solutions. Les autres élèves ont été répartis dans les cours simples ou doubles en fonction de leur scolarité passée ; les élèves en cours double les années antérieures sont prioritaires sur un cours simple quand il y en a un, les élèves avec des déficits d'attention importants ou avec un manque d'autonomie sont en cours simple quand c'est possible, on ne peut pas séparer tous les élèves «qui ne s'entendent pas» à la demande des familles.

M^{me} Bonnin, en congé maternité, est remplacée par M. Venot.M^{me} Arbeltier, directrice, bénéficie de 36 jours par an pour la direction et est déchargée par M^{me} Monnet les lundis et 1 mercredi sur 4. L'école dispose à nouveau d'une aide administrative, Mme Verdant qui occupe ce poste intervient aussi quelques heures en Ulis.

A tout moment, à la demande des enseignants avec l'accord des parents, une enseignante spécialisée peut intervenir auprès des élèves. Toutefois M^{me} Girard ne peut prendre en charge toutes les demandes puisqu'elle n'est plus que 4 h par semaine dans notre école.

Les demandes pour les cours d'Elco (Enseignement de la Langue et Culture d'Origine) en portugais, italien... n'ont pas été validées par les ambassades (ce n'est pas l'Education Nationale qui finance ces cours).

Accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers

M. Ropiteaux, enseignant référent pour la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers, est domicilié au collège d'Auxonne. 4 Auxiliaires de Vie Scolaire accompagnent des élèves en situation de handicap : une pour l'Ulis et 3 autres pour 3 élèves.

3. UTILISATION DES MOYENS ALLOUES,

Crédits, subventions :

La somme allouée annuellement par enfant est de 35 €. Les fournitures demandées aux familles le sont dans le respect des textes. *«S'agissant de matériels utilisés par un seul et même élève et qui restent à terme sa propriété, ces fournitures échappent au principe de gratuité»* : peuvent être concernés les fichiers d'exercices (plus de 20€ en CP), les cahiers, protège-cahiers,... pris en charge par l'école.

Dotation gros matériel :

La directrice remercie la municipalité. A la rentrée ont été livrés un ordinateur pour la direction, un ordinateur portable, un vidéoprojecteur avec un écran et une table roulante pour l'école.

La dotation annoncée pour 2016 (septembre ?) devrait concerner la salle informatique – tous les appareils actuels sont des dons de matériel ancien.

4. TRAVAUX - HYGIENE SCOLAIRE

La directrice remercie la municipalité pour ce qui a été fait :

- réfection de l'étanchéité de la toiture des toilettes
- fuite de radiateur dans le couloir
- panneau d'affichage : verrous changés suite à des dégradations
- A noter : la sonnette de l'école est parfois défectueuse. Un modèle à piles n'est pas le plus judicieux.

Ce qui a été signalé ou demandé :

- réfection de l'intérieur des toilettes.
- un muret (derrière les toilettes) cassé
- quelques pelles de gravier devant les marches et à côté du CMS (entrée inaccessible quand il pleut)
- regards dans la cour à déboucher - inondation quand il pleut
- lessivage des fresques et du préau.
- plusieurs néons ne fonctionnent plus
- pont thermique important sous les fenêtres
- urine animale odorante sur quelques plaques de plafond dans la classe de M^{me} Pasteur.

Nous avons sollicité les Services Techniques pour bêcher le jardinet derrière les toilettes. 2 enseignantes ont un projet de plantations avec leur classe. M^{me} Trolle a transmis à M^{me} Lassagne le projet de jardin pédagogique de l'Ulis. Elle espérait une réponse rapide, les plants prévus se meurent.

Entretien des locaux :

Le personnel municipal est présent dans l'école pour l'entretien de toutes les salles jusqu'à 12h puis à partir de 15h30. Conformément aux textes, le nettoyage et la désinfection sont quotidiens et l'aération est effectuée plusieurs fois chaque jour. Afin d'éviter la contagion microbienne, les enfants utilisent des serviettes à usage unique pour se sécher les mains.

5. SANTE - PROTECTION ET SECURITE DES ENFANTS - PPMS

Santé :

L'infirmière scolaire a rencontré tous les élèves de CE2.

Le médecin scolaire et la directrice ont rencontré 15 familles pour mettre en place les PAI (élèves atteints de maladie chronique -asthme par exemple-, d'allergie et d'intolérance alimentaire...)

L'assistante sociale de secteur a été contactée pour conseiller une famille qui ne parvenait pas à éradiquer les poux.

Sécurité à l'école :

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté remis à jour a été expliqué aux parents lors de la réunion de rentrée. Il est affiché en 6 endroits. Le dispositif d'évacuation a été testé avec succès.

Sécurité sur le chemin de l'école :

➤ *Représentants de parents d'élèves : Nous déplorons toujours la vitesse de véhicules devant l'école. Nous demandons la signalisation d'une zone à 30km/h ainsi que la pose de ralentisseurs. Plusieurs fois, dont ce jour, la police municipale n'était pas présente à midi. Mais les élèves sont habitués à traverser rapidement si personne ne les arrête. Les élèves de Jean Moulin sortent plus tard que la maternelle et quand ils traversent rue M. Malmanche, la police est déjà partie.*

6 - CANTINE ET PERISCOLAIRE, NAP – UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES - BUS.

Cantine et périscolaire - Nap

Ce service est géré par la Communauté de Communes et les élèves sont sous sa responsabilité jusqu'à 8h35, de 12h à 13h20 et à 15h30. Les modifications doivent être signalées à la Communauté de Communes.

La cantine est située à l'école élémentaire Pasteur. L'école ne gère ni les inscriptions ni les animateurs.

Le mode d'inscription a été modifié au dernier trimestre. La directrice a noté qu'il y avait moins d'erreurs. La fréquentation à 15h30 a baissé en début d'année et remonte.

➤ *Mme Régent : Il manquait plus d'une trentaine de fiches d'inscriptions au retour des vacances. Des boîtes aux lettres seront placées dans les écoles pour recueillir les fiches. En ce moment les enfants font de la cuisine et de la gravure sur verre. Des activités sur les métiers sont prévus (boulangier, pompier, maître-chien...)*

Utilisation des locaux :

Le périscolaire dispose de 2 salles toute l'année.

Le centre aéré a débuté la première semaine des vacances et occupe toute la partie sud de l'école. Pour le déménagement des classes, les services techniques déposent des caisses que doivent remplir les enseignantes, après les cours - ce qui ne relève pas de leur attribution - ; elles doivent également enlever tous les affichages. A chaque rentrée, il faut tout remettre en place. Il reste 2 classes concernées.

Bus :

Le tarif du ramassage scolaire est de 0,80 € par jour, quel que soit le nombre de trajets, et de 0,60 € à partir de 2 enfants. Ce service est géré par la municipalité. Malgré tout, il vaut mieux prévenir les enseignantes, surtout en CP : personne à l'école ne détient la liste des élèves qui doivent prendre le bus.

7 - RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS, EVALUATIONS ET LIVRET SCOLAIRE

Le 11 septembre, les parents ont pu rencontrer l'équipe enseignante pour une présentation du fonctionnement de l'école, du projet d'école et de chaque classe.

Les enseignants contactent individuellement les parents qu'il s'avère nécessaire de rencontrer, notamment afin de faire le point sur les PPRE (Programme Pédagogique de Remédiation Educative mis en place pour aider un enfant en difficulté importante à progresser) ou sur l'aide personnalisée.

Plusieurs enseignantes ont proposé aux parents d'être présents pendant l'APC à 15h30, notamment lorsqu'il s'agit d'aide dans les apprentissages. 6 parents ont répondu favorablement en CP.

Évaluations :

Les acquisitions doivent être évaluées (il ne s'agit pas de noter mais de rendre compte des compétences acquises ou étant à acquérir).

Les évaluations sont arrêtées le 4 décembre puis transmises aux familles les jours suivants. Le conseil de cycles se réunit en décembre afin de suivre les acquis et le comportement de tous les élèves. Les familles sont informées des difficultés importantes.

8 – BILAN DE COOPERATIVE

Bilan coopérative

Sorties :

- 7 sorties avec participation financière de 1/2 à 3 jours pour un coût total de 7 909,60 € (5 570 € l'an passé : + 2 339 €) dont 3 771,10 € ont été pris en charge par la coopérative scolaire ou l'ASC (3 060 € l'an passé : + 11 €).
- La différence de dépenses s'explique par la sortie de 3 jours de la classe de CP-CE1.
- Les sorties représentent 44 €/élèves (effectif pris au 1^{er} janvier) (32 € l'an passé), l'assurance et l'adhésion à l'OCCE 2€. Les familles en ont financé directement au plus 98 € pour la classe environnement, 13 € pour le ski, la municipalité 9 € (32 € pour la classe environnement) l'association de l'école réglant la différence. Le montant de la participation à la coopérative versée par les familles ne couvrent pas les frais réels liés aux sorties et activités.

Association Sportive Culturelle et Coopérative :

- Le bilan financier représente la fusion virtuelle des 2 comptes :
- produits 11 668 € dont 2 033 € de subvention municipale.
- charges 11 742 € dont 495 € de cotisations et 135 € d'assurance.
- déficit 74 € (facture de bus parvenue sur le budget 2015 au lieu de 2014)
- L'ASC finance les accompagnateurs lors des sorties et les dépenses usuelles d'une coopérative (abonnement magazines, achat de livres pour la BCD, petit matériel informatique, boissons, goûters, travail manuel...).

Le bilan a été adopté lors de l'assemblée générale de l'ASC ce jour.

➤ *M.Marquand ne serait pas opposé à ce que les parents bénévoles accompagnateurs paient leur participation au ski. Mme Arbeltier estime que les accompagnateurs prennent souvent une journée de congé, et sans eux il n'y a pas de sortie possible. Il arrive même qu'un parent accompagne 2 sorties par manque de bénévoles.*

9 - PROJET D'ECOLE ET ACTIONS PEDAGOGIQUES

Activités effectuées :

Foulée d'automne : La distance parcourue est différente selon l'âge des élèves. Il ne s'agit pas de récompenser une performance – même les compétitions officielles ne le font plus pour de jeunes enfants – mais de valoriser et motiver un effort commun. Les parents se sont fortement mobilisés pour l'encadrement.

Fête de la lecture : Les élèves de CM2 ont lu un album aux jeunes élèves de M^{mes} Pasteur et Leblanc.

Conseil Municipal Jeunes : L'adjointe jeunesse et sport et l'adjointe aux affaires scolaires ont présenté aux élèves de CM1 et CM2 le rôle d'un CMJ. 18 élèves auxonnais (12 dans les 3 écoles et 6 au collège) seront élus pour 2 ans et s'engagent à participer activement et régulièrement pendant ces 2 années. Dans chaque école seront élus un binôme paritaire en CM1 et un en CM2 soient 4 élèves.

Les listes doivent être remises à la directrice entre le 9 et le 13 novembre ; les élèves qui se distinguent par leur mauvaise conduite ne seront pas éligibles. Chaque binôme de candidats doit préparer une affiche A3 qui sera mise sur un panneau d'affichage fourni par la mairie et un flyer format A5. La campagne électorale se déroulera du lundi 23/11 au vendredi 4/12 – la directrice veillera à ce que cela se fasse dans le respect des candidats et de leurs opinions. Les élections, en 1 seul tour, se dérouleront à l'école mercredi 9 /12. La semaine suivant les élections aura lieu le 1^{er} Conseil Municipal Jeune pour l'élection du maire et de ses adjoints.

Les « semaines du... », « journée de... » et autres actions éducatives officielles sont très nombreuses (plus de 110 actions pour les écoles élémentaires), on ne peut donc répondre à toutes les sollicitations. Chaque classe participe à 4 ou 5 d'entre elles dans l'année.

Activités prévues :

Commémoration : Les CM2 se rendront au cimetière pour la commémoration de l'armistice le mardi 10 novembre. Une action plus importante dans le cadre du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale doit se concrétiser, en partenariat avec le Souvenir Français, qui est agréé par l'Education Nationale.

Défi mathématiques : Des ateliers entre élèves de même niveau se dérouleront le 11 décembre, il s'agit de rendre concret les apprentissages en mathématiques en jouant. Les parents -et grands-parents - sont invités pour aider à la surveillance des ateliers... et pour jouer avec les plus jeunes.

Course de Noël : Elle aura lieu en salle, le 17 décembre, avec les classes de grands pour parrainer les petits dans cet entraînement à la course longue.

Ecole au cinéma : Il n'y a plus de séances planifiées par l'inspection. La directrice a demandé à la municipalité s'il était possible d'organiser une séance pour Noël, financée par la coopérative.

Classe verte : Un séjour à la ferme d'Aulot en mars pour une classe environnement-poney-théâtre est en préparation par les classes de M^{mes} Pasteur et Leblanc. Pour ce séjour de 190,70 € qui comprend 2 nuits la municipalité financera 32 €/élèves. Les enseignantes ont transmis un dossier à la Région pour une éventuelle subvention. Après la participation de la coopérative (450 € pour les élèves, + 700 € pour le bus) il resterait 133,50 € à la charge des familles.

Des actions sont prévues pour baisser ce montant : vente d'objets par les familles concernées et les vendredis en novembre et décembre.

Toutes ces actions ne peuvent se dérouler qu'avec l'aide de parents bénévoles pour l'encadrement. Les enseignantes remercient ceux qui apportent leur aide aux activités mises en place au profit de tous.

Vous pouvez retrouver toutes ces activités sur le site <http://www.auxonne.fr/> dans la rubrique Nos écoles. M^{me} Erhard inscrit régulièrement les actions effectuées dans le cadre du projet d'école.

10 - REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE :

Après avis du conseil de maitres, la directrice propose une modification qui est approuvée.

Accueil et surveillance des élèves.

-Les élèves de l'Ulis sortent rue V. Plaizant. *Il s'agit de simplifier la sortie pour ces élèves, la majorité utilise le bus qui leur est réservé et l'enseignante ne peut être aux 2 sorties en même temps.*

- Par ailleurs depuis le retour des vacances, les après-midis, les élèves sont accueillis directement dans leur classe de 13h20 à 13h30. Il n'y a plus d'accueil dans la cour. La surveillance à l'entrée est assurée par un enseignant vers le portail et un autre sous le préau ; les autres enseignants sont dans les couloirs et dans les classes. (Nous rappelons que les parents ne peuvent circuler dans les locaux).

Ce changement, testé avec succès dans d'autres écoles, permet aux élèves de se mettre au travail beaucoup plus calmement alors que l'accueil dans la cour est source d'énerverment et de conflits pour la plupart d'entre eux. La classe peut débiter à 13h30, heure officielle de début des cours, alors qu'actuellement il faut parfois près de 10 minutes pour se mettre au travail.

- Les récréations en après-midis sont supprimées au profit d'une activité de transition calme dans les classes.

La récréation avait été maintenue lors du changement de rythme scolaire. Les enseignants en ont fait le bilan : cette coupure (à 14h20) au milieu d'un après-midi très court n'est pas nécessaire et empiète très sérieusement sur les apprentissages (le retour au calme après la fin de la récréation est parfois assez long et les élèves agités sont peu réceptifs aux apprentissages). Les élèves qui restent en aide le soir auront une récréation à 15h30.

Ces deux mesures devraient permettre d'améliorer le climat scolaire de notre école.

La directrice remercie l'assemblée de son attention et la séance est levée à 20h20.